

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- Optez pour un rendez-vous vidéo

Optez pour un rendez-vous vidéo

Catégorie

Actualité

Thématique

Tout pour mon client

Publication

04/05/2022

[Flux RSS](#)

Vos clients indépendants souhaitent effectuer des démarches avec un conseiller UCM ? Programmez un appel vidéo!

Vos clients indépendants souhaitent effectuer des démarches avec un conseiller UCM ? Rien de plus simple ! Afin de leur assurer une écoute optimale, ils peuvent, comme par le passé, prendre rendez-vous pour une rencontre au sein d'un espace UCM ou alors pour programmer un appel vidéo.

Simple et rapide

Les **rendez-vous vidéo** sont une alternative **simple** et **rapide** aux rendez-vous dans un des 23 espaces UCM, proche du domicile de l'indépendant ou de son lieu de travail. Ils peuvent ainsi effectuer leurs obligations administratives avec un conseiller UCM, sans se déplacer. Pour quel avantage ? Un gain de temps !

Même à distance, vos clients bénéficient d'un **service personnalisé** : grâce à la connexion vidéo, ils interagissent avec un conseiller UCM. Ils bénéficient de conseils sur-mesure, où qu'ils soient, à leur domicile ou à leur bureau, devant leur ordinateur ou tablette ! Les démarches administratives peuvent être directement traitées, ils peuvent de suite signer les documents et même effectuer le paiement si nécessaire.

Quelles démarches effectuer ?

La plupart des obligations administratives de l'indépendant et du chef d'entreprise peuvent être effectuées lors d'un call vidéo :

- **démarches à l'installation** d'un indépendant auprès de la banque-carrefour des entreprises
- **affiliation à la Caisse d'assurances sociales**
- **modification ou radiation** d'une entreprise dans la banque-carrefour des entreprises
- **démarches pour les dirigeants...**

Comment bénéficier d'un rendez-vous vidéo ?

Pour fixer RDV, il suffit de contacter un des [23 espaces UCM](#) et de se laisser guider !

[Retour aux actualités](#)